

## **FCP OPTIMA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP OPTIMA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### ***Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité du Commissaire aux Comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP OPTIMA au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Observation**

Les charges d'exploitation de l'exercice 2015 ont été majorées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative a été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015.

Cette erreur a été corrigée, en 2016, par imputation de ce montant de 11.524 DT au crédit des sommes non distribuables des exercices antérieurs.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCP OPTIMA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du FCP OPTIMA représentés en valeurs mobilières totalisent 99,84% de l'actif total au 31 décembre 2016.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers. En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers relatifs à l'exercice 2016.

Tunis, Le 22 février 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT- GEM**

**ABDERRAZAK GABSI**

**BILAN**  
**Au 31 Décembre 2016**  
**(Unité : 1000 Dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>		<b>54 959 989</b>	<b>52 127 019</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	32 058 879	30 428 354
b - Obligations et valeurs assimilées	3.2	22 901 110	21 698 665
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>88 274</b>	<b>353 393</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3.3	88 274	353 393
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>91</b>	<b>89</b>
a - Dividendes & intérêts à recevoir		91	89
b - Titres de créances échus		-	-
c - Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>55 048 354</b>	<b>52 480 501</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	3.4	<b>81 090</b>	<b>82 719</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	3.5	<b>16 530</b>	<b>29 345</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>97 620</b>	<b>112 064</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	3.6	<b>53 248 604</b>	<b>50 676 407</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>1 702 130</b>	<b>1 692 030</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 702 130	1 692 030
<b>ACTIF NET</b>		<b>54 950 734</b>	<b>52 368 437</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>55 048 354</b>	<b>52 480 501</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
**Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016**  
**(Unité : 1000 Dinars)**

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
<b><i>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</i></b>	<b>4.1</b>	<b>2 095 428</b>	<b>2 087 986</b>
<b>a - Dividendes</b>		892 983	961 227
<b>b - Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		1 202 445	1 126 759
<b>c - Revenus des autres valeurs</b>		-	-
<b><i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i></b>		-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 095 428</b>	<b>2 087 986</b>
<b><i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i></b>	<b>4.2</b>	<b>326 626</b>	<b>319 056</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 768 802</b>	<b>1 768 930</b>
<b><i>PR 3 - Autres produits d'exploitation</i></b>		-	-
<b><i>CH 2 - Autres charges d'exploitation</i></b>	<b>4.3</b>	<b>66 671</b>	<b>76 900</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 702 131</b>	<b>1 692 030</b>
<b><i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i></b>		-	-
<b>SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 702 131</b>	<b>1 692 030</b>
<b><i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i></b>		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		740 176	1 150 866
* +/- values réalisées sur cessions de titres		208 429	-2 641 576
* Frais de négociation de titres		-79 963	-101 049
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4.4</b>	<b>2 570 773</b>	<b>100 271</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2016  
(Unité : 1000 Dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a - Résultat d'exploitation	1 702 131	1 692 030
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	740 176	1 150 866
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	208 429	-2 641 576
d - Frais de négociation de titres	-79 963	-101 049
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 570 773</b>	<b>100 271</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs(*)	11 524	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRES AJUSTEMENT</b>	<b>2 582 297</b>	<b>100 271</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	52 368 437	52 268 166
b - En fin d'exercice	54 950 734	52 368 437
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	500 000	500 000
b - En fin d'exercice	500 000	500 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,901</b>	<b>104,737</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,93%</b>	<b>0,19%</b>

(\*)En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT au titre de la régularisation de la retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 en contrepartie d'un compte de trésorerie.

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

---

FCP OPTIMA est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations) régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Société Tunisienne de Banque (STB), la Banque Nationale Agricole (BNA) et la Banque de l'Habitat (BH).

La BNA Capitaux, la BH INVEST et la STB assurent respectivement les fonctions de gestionnaire, de délégué de la gestion administrative et comptable et de dépositaire des actifs du FCP.

En rémunération de ses services, chacune de ces trois entités perçoit une commission annuelle de (0,2%) TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2016 ; il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune, réparties comme suit :

<b>Porteur de parts</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Valeur nominale en DT</b>
Société Tunisienne de Banque (STB)	170 000	17 000 000
Banque Nationale Agricole (BNA)	170 000	17 000 000
Banque d'Habitat (BH)	160 000	16 000 000
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>50 000 000</b>

Le capital est susceptible d'augmentations résultant de l'émission de nouvelles parts ou de réductions dues au rachat par le FCP de parts antérieurement souscrites, à condition qu'il ne descende pas au dessous du seuil minimum de 50 000 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers du FCP OPTIMA ont été arrêtés, au 31 décembre 2016, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds FCP OPTIMA.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **5. Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et présentée comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>40 894 700</b>	<b>32 058868</b>	<b>-8835832</b>	<b>58,24</b>	<b>58,34</b>	<b>-</b>
- AMEN BANK	20 833	672 748	504 325	-168 423	0,92	0,92	0,001
- ARTES	59 786	467 900	472 847	4 947	0,86	0,86	0,002
- ASSAD	40 739	377 051	247 897	-129 154	0,45	0,45	0,008
- ATB	300 000	1 753 230	1 368 900	-384 330	2,49	2,49	0,003
- ATL	400 000	1 416 590	1 184 000	-232 590	2,15	2,15	0,010
- ATTIJARI BANK	40 569	1 074 641	1 096 053	21 412	1,99	1,99	0,002
- ATTIJARI LEASING	10 000	303 747	196 910	-106 837	0,36	0,36	0,012
- BEST LEASE	425 621	893 814	749 093	-144 721	1,36	1,36	0,014
- BH	199 855	3 001 385	3 616 976	615 591	6,57	6,58	0,006
- BIAT	10 000	845 168	886 110	40 942	1,61	1,61	0,001
- BNA	320 500	4 058 903	2 884 821	-1 174 082	5,24	5,25	0,009
- BT	150 000	1 278 493	1 172 100	-106 393	2,13	2,13	0,001
- CARTHAGE CEMENT	100 000	260 074	204 800	- 55 274	0,37	0,37	0,001
- CIMENTS BIZERTE	215 252	2 396 370	776 629	-1 619 741	1,41	1,41	0,006
- CITY CARS	20 500	328 360	320 005	-8 355	0,58	0,58	0,002
- ESSOUKNA	65 000	435 737	250 380	-185 357	0,45	0,46	0,001
- MODERN LEASING	87 500	441 958	336 875	-105 083	0,61	0,61	0,013
- MONOPRIX	2 208	51 765	21 477	-30 288	0,04	0,04	0,001
- NAKL	31 079	369 863	447 538	77 675	0,81	0,81	0,001
- ONE TECH HOLDING	25 000	180 732	212 750	32 018	0,39	0,39	0,001
- OFFICE PLAST	37 500	111 820	115 237	3 417	0,21	0,21	0,001
- SALIM	35 000	860 012	1 400 000	539 988	2,54	2,55	0,013
- SERVICOM	10 499	223 227	103 678	-119 549	0,19	0,19	0,003
- SFBT	275 400	5 449 765	5 227 367	-222 398	9,50	9,51	0,001
- SIMPAR	10 873	502 395	479 869	-22 526	0,87	0,87	0,008
- SOMOCER	277 000	509 680	409 129	-100 551	0,74	0,74	0,002
- SOPAT	100 000	332 321	120 400	-211 921	0,22	0,22	0,008
- SOTUVER	30 000	124 941	112 920	-12 021	0,21	0,21	0,008
- SPDIT-SICAF	14 800	187 097	132 889	-54 208	0,24	0,24	0,008
- STB	913 230	8 413 911	3 578 948	-4 834 963	6,50	6,51	0,003
- SYPHAX AIRLINES	21 660	214 361	2	-214 359	0,00	0,00	0,00
- TPR	51 999	153 652	147 157	-6 495	0,27	0,27	0,00
- TUNIS-RE	151 025	1 295 036	1 268 006	-27 030	2,30	2,31	0,006
- UIB	110 000	1 907 953	2 012 780	104 827	3,66	3,66	0,002



<b>Droits :</b>		<b>12</b>	<b>11</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- ABANK DA 1/24 01082016	8	7	7	-	-	-	-
- STV DA 3/40 200715	13	4	3	-1	-	-	-
- TPR DA 1/9 26072016	2	1	1	-	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>40894712</b>	<b>32 058 879</b>	<b>-8835833</b>	<b>58,24</b>	<b>58,34</b>	<b>-</b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

#### Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	11990573
Titres OPCVM	710 234
Entrées de titres (conversion de droits...)	5 997 634
<b>Total en Dinars</b>	<b>18 698 441</b>

#### Sorties du portefeuille :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>+/-Values réalisées</b>
Actions et droits rattachés	11 310 879	11 517 110	206 231
Titres OPCVM	998 179	1 000 378	2 199
Sorties de titres (détachement de droits...)	5 499 034	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>17 808 092</b>	<b>12 517 488</b>	<b>208 430</b>

#### NOTE N°3.2 : OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES

	<b>Nombre</b>	<b>Prix d'acquisition</b>	<b>Intérêts courus</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>	<b>% de l'Actif Net</b>	<b>% de l'Actif</b>
BTZc décembre 2018	4 700	2 516 850	1 317 741	3 834 591	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 700	2 519 200	1 316 463	3 835 663	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 700	2 521 550	1 315 186	3 836 736	6,98	6,97
BTZc décembre 2018	4 650	2 497 050	1 299 930	3 796 980	6,91	6,90
BTZc décembre 2018	4 650	2 499 375	1 298 665	3 798 040	6,91	6,90
BTZc décembre 2018	4 650	2 501 700	1 297 400	3 799 100	6,91	6,90
<b>Total en Dinars</b>		<b>15 055 725</b>	<b>7845385</b>	<b>22901110</b>	<b>41,67</b>	<b>41,61</b>

**NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Compte courant de gestion	88 274	609 048
Sommes à l'encaissement	-	2 083
Sommes à régler	-	-257 738
<b>Total en Dinars</b>	<b>88 274</b>	<b>353 393</b>

**NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	27 030	27 573
Délégataire de la gestion administrative et comptable (BH INVEST)	27 030	27 573
Dépositaire (STB)	27 030	27 573
<b>Total en Dinars</b>	<b>81 090</b>	<b>82 719</b>

**NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Honoraires à payer	11 890	13 429
Conseil du Marché Financier (CMF)	4 640	4 392
Etat - retenues à la source (*)	-	11 524
<b>Total en Dinars</b>	<b>16 530</b>	<b>29 345</b>

(\*) Ce passif correspond à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire dont le versement au Trésor public a été comptabilisée, par erreur, par le débit d'un compte de charge au lieu du compte « Etat, retenues à la source ».

Cette erreur a été corrigée, en 2016, par imputation du montant de 11 524 DT au crédit des sommes non distribuables des exercices antérieurs.

**NOTE N°3.6 : CAPITAL**

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
<b>Capital au début de l'exercice :</b>	<b>50 676 407</b>	<b>50 735 459</b>
- Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	676 407	735 459
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>	<b>53 248 604</b>	<b>50 676 407</b>
-Montant en nominal	50 000 000	50 000 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs(*)	2 379 962	2 268 166
- Frais de négociation de titres	-79 963	-101 049
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	740 176	1 150 866
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	208 429	-2 641 576
- Nombre de parts	500 000	500 000
- Nombre de porteurs de parts	3	3

(\*)En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 en contrepartie d'un compte de trésorerie.

## NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Dividendes des actions	880 750	790 613
Revenus des titres OPCVM	12 233	170 614
Revenus des bons du Trésor	1 202 445	1 126 759
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 095 428</b>	<b>2 087 986</b>

### NOTE N°4.2 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Rémunération du Gestionnaire	217 751	212 704
Rémunération du Dépositaire	108 875	106 352
<b>Total en Dinars</b>	<b>326 626</b>	<b>319 056</b>

### NOTE N°4.3 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Redevance CMF	54 438	53 176
Honoraires	11 933	11 900
Impôts et taxes (*)	90	11 629
Autres (frais de publication CMF...)	210	195
<b>Total en Dinars</b>	<b>66 671</b>	<b>76 900</b>

(\*) Les « Impôts et taxes » de l'exercice 2015 ont été majorés d'un montant de 11 524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges par le crédit d'un compte de trésorerie. Cette erreur a été corrigée en 2016.

#### NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Résultat d'exploitation	1 702 131	1 692 030
Résultat non distribuable (*)	868 642	-1 591 759
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 570 773</b>	<b>100 271</b>

(\*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	740 176	1 150 866
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	208 429	-2 641 576
Frais de négociation de titres	-79 963	-101 049
<b>Total en Dinars</b>	<b>868 642</b>	<b>-1 591 759</b>

#### NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

##### 5-1 Données par part :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,191	4,176	3,781	3,999	3,705
Charges de gestion des placements	-0,653	-0,638	-0,613	-0,615	-0,660
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,538</b>	<b>3,538</b>	<b>3,168</b>	<b>3,384</b>	<b>3,045</b>
Autres charges	-0,133	-0,154	-0,102	-0,152	-0,126 (*)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>	<b>2,919</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,404</b>	<b>3,384</b>	<b>3,066</b>	<b>3,232</b>	<b>2,919</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1,480	2,302	1,343	-2,407	-4,138
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,417	-5,283	-0,410	-3,727	-5,958
Frais de négociation de titres	-0,160	-0,202	-0,048	-0,171	-0,236

<b>+/- Value/titre et frais de négociation</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,142</b>	<b>0,201</b>	<b>3,951</b>	<b>-3,073</b>	<b>-7,413</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	-	-	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>1,737</b>	<b>-3,184</b>	<b>0,885</b>	<b>-6,304</b>	<b>-10,332</b>
<b>Valeur liquidative avant ajustement</b>	<b>109,878</b>	<b>104,737</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>	<b>103,658</b>
Régularisation de la valeur liquidative (**)	0,023	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative après ajustement</b>	<b>109,901</b>	<b>104,737</b>	<b>104,536</b>	<b>100,585</b>	<b>103,658</b>

(\*) Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

(\*\*) En 2016, les sommes non distribuables des exercices antérieurs ont été créditées d'un montant de 11.524 DT correspondant à une retenue à la source opérée sur la rémunération du Gestionnaire, dont le versement au Trésor public a été comptabilisé, par erreur, en charges de l'exercice 2015 par le crédit d'un compte de trésorerie. De ce fait, la valeur liquidative qui a été minorée de 0,023 DT au 31 décembre 2015 se trouve régularisée au 31 décembre 2016.

#### 5-2 Ratios de gestion des placements :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%	0,600%(*)
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,122%	0,145%	0,100%	0,149%	0,114%(*)
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,127%	3,182%	3,000%	3,151%	2,652%(*)

(\*) Retraité en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

#### 5-3 Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion du FCP OPTIMA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion financière du Fonds. La gestion administrative et comptable du Fonds est déléguée à la « BH INVEST ». En contrepartie de prestations, chacun d'eux perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STB assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP OPTIMA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP OPTIMA ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.